ID: 064-216404996-20240112-AM2024_001P-AR







République Française

DÉPARTEMENT PYRÉNÉES-ATLANTIQUES COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N° 2024-001P : Abrogation de l'arrêté N°2019/003P du 6 Février 2019

Monsieur le Maire de Salies-de-Béarn,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

ARRETE

Article 1er:

L'arrêté N°2019/003P du 6 Février 2019 est abrogé.

Article 2: Publication et affichage

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Salies-de-Béarn.

Fait à Salies-de-Béarn, le 12 Janvier 2024

Le Maire

Thierry CABANNI